

La Mission de l'hon. Lemieux au Japon

Un autre point intéressant dans le développement de notre autonomie nationale a été la mission de l'honorable Rodolphe Lemieux au Japon à la fin de l'année 1907, pour y régler la délicate question de l'immigration japonaise au Canada.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans de copieux détails au sujet de cette mission dont les incidents sont encore présents à l'esprit de tous.

On sait que l'afflux d'immigrants japonais et particulièrement hindous avait provoqué en Colombie-Anglaise une agitation inquiétante qui s'était même traduite par des désordres assez graves et des bagarres à Vancouver aggravées de destruction de propriété.

Des magasins et des demeures japonaises avaient été pillées et certains agitateurs plus ou moins sincères soulevaient la population de cette province contre ce qu'ils appelaient l'invasion de la race jaune. Au cri que la Colombie-Anglaise devait être UN PAYS DE BLANCS, ils provoquaient la population à des désordres dont les conséquences pouvaient être de la plus effrayante gravité.

DIFFICULTÉS DE LA SITUATION

La situation était grave pour des raisons d'ordre divers que Sir Wilfrid Laurier avait parfaitement indiquées lorsqu'il disait, le 15 février 1907, à la Chambre des Communes:

Je ferai remarquer, cependant, en ce qui concerne les ouvriers japonais, et mon honorable ami conviendra que, durant les cinq ou six dernières années, il n'y a presque pas eu d'immigration japonaise en Colombie-Anglaise. Il y a quelques années nous avons porté à \$500 la capitation sur les immigrants Chinois; mais nous avons refusé d'étendre la même prohibition aux Japonais. La raison que nous avons alors donnée est que le Japon est l'allié de la Grande-Bretagne, et que nous ne pouvions le traiter comme la Chine. Ceci a été accepté par la Colombie-Anglaise elle-même, et je dois dire que notre tâche à cet égard a été facile, parce que le gouvernement japonais ne permet pas l'immigration hors de ses propres provinces, excepté pour quelques sujets par province. Je crois que ce n'est pas plus de 4 ou 5 par province; voilà tout.